

- REGLEMENT DU JEU-CONCOURS "Savecoffee Fairtrade Belgium"-

Informations générales

Le jeu-concours «Concours Savecoffee Fairtrade Belgium» est un jeu-concours qui se déroule du 19/09/2022 au 15/10/2022 et qui est organisé par Fairtrade Belgium asbl, situé(e) Rue d'Edimbourg 26 à 1050 Ixelles, inscrit(e) à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro : BE0441.988.715(email : info@fairtradebelgium.be, téléphone : 02 894 46 20 ; ci-après dénommé(e) «l'organisateur».

Modalités de participation

Le jeu-concours est exclusivement ouvert aux personnes domiciliées ou résidant en Belgique, âgées d'au moins 18 ans au moment de leur participation au jeu-concours, à l'exclusion des personnes ayant collaboré à l'organisation de ce jeu-concours et de leurs familles, ainsi que des membres du personnel de l'organisateur et/ou ses filiales.

L'accès au jeu-concours est limité à une seule participation par personne, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont elle dispose. En cas de participations multiples, notamment par l'intermédiaire d'adresses électroniques différentes, le participant sera exclu du jeu-concours.

A tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge de telle sorte que l'organisateur soit en mesure de contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le règlement est accessible sur la page internet suivante : www.savecoffee.be. Il doit être lu en conjonction avec la Politique vie privée, consultable sur la page internet suivante : <https://www.fairtradebelgium.be/fr/footer/declaration-de-confidentialite/>, qui est considérée comme faisant partie intégrante du présent règlement.

Le présent règlement sera adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite, expédiée avant la fin de la période de participation à Fairtrade Belgium asbl, mentionnant le nom du participant et l'adresse à laquelle le règlement doit être envoyé.

Déroulement du jeu-concours

Pour participer, le participant doit procéder, au plus tard le 15/10/2022 à minuit aux étapes suivantes :

- Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation à l'occasion de la semaine du commerce équitable, l'ONG Fairtrade Belgium organise un concours.
- Pour participer il suffit de se rendre sur la page web www.savecoffee.be et enregistrer ou charger une courte vidéo de soi en train de bâiller pour montrer son soutien à la campagne.
- Cliquer sur
- Deux options se présentent. Le participant peut soit charger une vidéo existante à partir de son ordinateur soit enregistrer sa vidéo via l'outil disponible sur la page web. La vidéo doit représenter le participant en train de bâiller. .
- Le participant doit renseigner les informations demandées (Nom, prénom, adresse e-mail)

- Pour avoir une chance d'être tiré au sort, le participant doit répondre à une question subsidiaire
- Le participant doit accepter le règlement du concours
- Le participant doit accepter la politique de confidentialité
- Le participant doit confirmer son inscription au concours

Seule cette manière de procéder sera considérée comme valable pour la participation au concours et l'attribution des prix. Aucune réponse, même correcte, envoyée ultérieurement par la poste ou tout autre moyen de communication ne sera prise en compte dans l'attribution des prix.

Dans la mesure où la détermination des gagnants se fait exclusivement sur base d'un procédé informatique, les participants sont conscients et acceptent que l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'une défaillance des réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par l'Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des données et l'hébergement du site web.

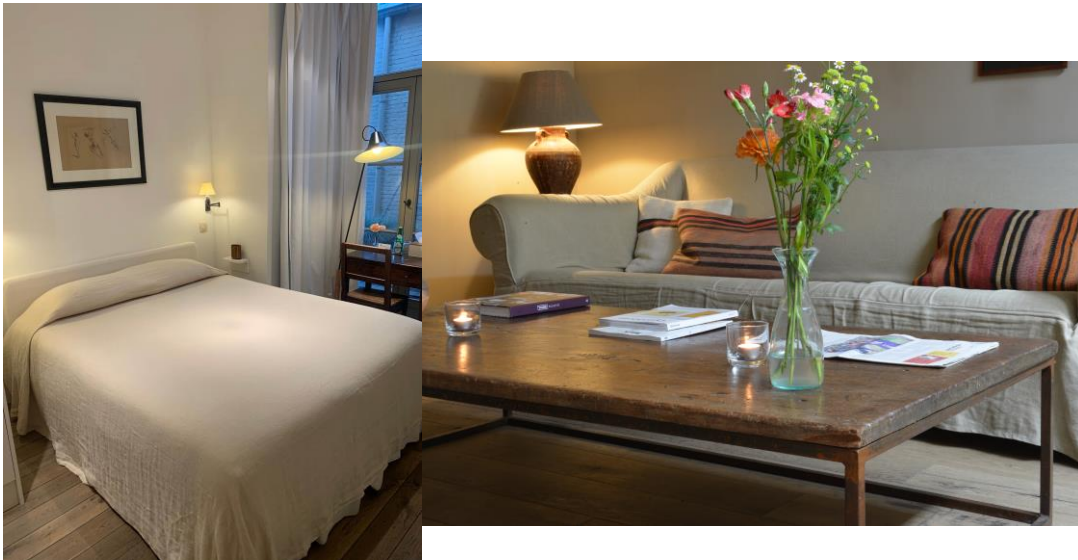
Les prix offerts dans le cadre du jeu-concours

Les prix à gagner sont les suivants : Il y a quatre lots à gagner.

- Un [week-end de promenades dans la Sahara de Lommel et à Bosland](#) organisé par Anders Reizen, repas inclus.



- Un séjour pour deux personnes à l'hôtel de charme ['t Hemelhuys](#) à Hasselt (pas valable les vendredis et samedis).



- Une machine à café [JAVA Coffee](#) Capsule System Square avec cinq paquets de capsules à déguster!



- Un assortiment de pralines [Galler](#) délicieuses.



L'organisateur se réserve le droit de remplacer les prix offerts, en tout ou en partie, par d'autres de valeur au moins équivalente, en cas de difficulté extérieure pour une raison qui n'est pas imputable à l'organisateur (défaillance du fournisseur, etc.). Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Désignation des gagnants

Chaque gagnant sera averti à l'adresse postale, l'adresse email, ou via le numéro de téléphone qu'il aura communiqué, des modalités de la remise de son prix auxquelles il devra se conformer pour en bénéficier.

Si pendant l'organisation du concours ou ultérieurement, les coordonnées de contact indiquées par le participant sont modifiées, il appartient aux participants d'en aviser sans délai l'organisateur, exclusivement à l'adresse email suivante : info@fairtradebelgium.be.

Publication des coordonnées des gagnants et cession du droit à l'image

Conformément à la Politique vie privée de l'organisateur, les participants autorisent l'organisateur, s'ils sont gagnants, à publier leurs coordonnées et éventuellement toute photographie d'eux.

La photographie des participants, gagnants du jeu-concours, sera transmise par ces derniers aux organisateurs à l'adresse email suivante : info@fairtradebelgium.be.

Par conséquent, les participants, gagnants du jeu-concours, autorisent l'organisateur à utiliser, réutiliser, publier, éditer, copier, reproduire, adapter, modifier la photographie par tous procédés techniques. Cette photographie pourra également être reproduite ou utilisée avec d'autres matériels dont, et sans que cette énumération soit exhaustive : des textes, des données, des informations ou slogans, d'autres images, photographies, dessins, illustrations, animations, graphismes.

La présente autorisation est donnée pour tous supports tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : papier, tissus, bois, plastique, informatique, électronique, numérique, et de manière générale pour tous modes de diffusion dont la télévision, les sites internet et les réseaux sociaux.

La présente cession de droit est consentie, à titre gracieux, sans contrepartie pécuniaire, pour une durée de cinq ans pour la Belgique et le monde entier.

Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de tout dommage quelconque, direct ou indirect, matériel ou moral si le jeu-concours est annulé, indisponible provisoirement ou définitivement, ne se déroule pas dans les règles annoncées ou, d'une manière générale, si la participation au jeu-concours s'avère provisoirement ou définitivement impossible.

Des modifications à ce règlement peuvent être publiées pendant le jeu-concours. Le participant est donc vivement invité à consulter régulièrement la page web qui héberge le présent règlement du présent jeu-concours. Les éventuelles modifications seront considérées comme faisant intégralement partie du présent règlement, de même que tous les textes portant mention du jeu-concours, figurant sur les journaux d'information et autres documents édités par les organisateurs.

Réclamations

Les éventuelles réclamations relatives au jeu-concours «*Concours Savecoffee Fairtrade Belgium*» peuvent être adressées par email à l'adresse : info@fairtradebelgium.be.

Les éventuelles réclamations ne seront prises en compte que si elles sont formulées par écrit à cette adresse dans un délai de 8 jours après la survenance du fait donnant lieu à réclamation.

Droit applicable et juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis au droit belge.

En cas de litige relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou à la rupture du présent règlement, les parties s'engagent à recourir à la médiation préalablement à tout autre mode de résolution des conflits.

Les parties désignent dès lors un médiateur agréé par la Commission Fédérale de Médiation (Bd Simon Bolivar, 30 (WTC III) à 1000 Bruxelles - <https://www.cfm-fbc.be/fr>) de commun accord ou chargent un tiers de cette désignation.

Une fois le médiateur désigné, les parties définissent entres-elles, avec l'aide du médiateur, les modalités d'organisation de la médiation et la durée du processus.

Chacune des parties peut mettre fin à la médiation à tout moment, sans que cela ne lui porte préjudice.

En cas d'échec de la médiation, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront compétents.